

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 septembre 2021

La FFP* salue la prolongation des aides à l'embauche d'alternants

La FFP se félicite de la prolongation jusqu'au 30 juin 2022 des aides de France Relance pour l'alternance, annoncée aujourd'hui par le Premier Ministre Jean Castex. La FFP salue les résultats de ce soutien à l'alternance, qui a permis de dépasser les 500 000 apprentis pour la première fois en 2020 malgré la crise.

"Encourager l'apprentissage, c'est la meilleure des politiques en faveur de la jeunesse. C'est aussi une réponse aux besoins en compétences des entreprises. Le soutien à l'apprentissage est un investissement efficace pour l'emploi et pour l'économie dans le contexte de relance. " affirme Pierre Courbebaisse, le président de la FFP.

Auprès des centres de formation, la FFP se mobilise pour un accompagnement de qualité des jeunes vers l'emploi. Elle rappelle que l'alternance engage dans un parcours d'excellence aussi bien les jeunes que les entreprises et les centres de formation.

La formation est un levier majeur d'insertion professionnelle pour les jeunes. La fédération appelle donc à ce que l'ensemble des dispositifs annoncés en faveur de la jeunesse, tels que le revenu d'engagement, intègre des parcours de formation adaptés aux besoins des jeunes et des entreprises.

*La FFP change de nom et deviendra prochainement « Les Acteurs de la Compétence »

Contact Presse: Naïs LAURANDEL - 01 44 30 48 93 - nlaurandel@ffp.org

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente plus de 1200 entreprises de formation et du développement des compétences. Depuis trente ans au service de la représentation et de la promotion du développement des compétences, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaire cumulé de près de 3 milliards d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.